Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20260605-2026_4_43-DE

MAIRIE
DE
PENCRAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

Délibération n° 2026_4_43

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18 h 30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Jean-Pierre LE BOURDON, Annick JAFFRES, Gérard LE MEUR, Céline BERDER-LANGUENOU, François MOREAU, Geneviève WACK, Viviane BOULC'H, Patrice DENIEL, Gaëlle QUERE, Mélanie MALEUVRE, Franck WALLON, Roméo AUNAY, et Loïc TOURBOT.

Excusés : Laëtitia MARREC (pouvoir à Stéphane HERVOIR), James TESSON (pouvoir à François MOREAU) et Kira ZAYTSEVA (pouvoir à Jean-Pierre LE BOURDON).

Absents : Amar HEDDADI et Daphné HERMES

Date de convocation : 27 mai 2026

Objet :
Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste

Vu le code électoral ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu la circulaire n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 13 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner 5 délégués titulaires et 3 suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le maire, ainsi que les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoirs :

- Madame Geneviève WACK et Monsieur François MOREAU
- Messieurs Loïc TOURBOT et Roméo AUNAY

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste qui doit comprendre alternativement un homme et une femme, dans l'ordre de présentation de la liste.

	Nom	Prénom
1	HERVOIR	Stéphane
2	BOULC'H	Viviane
3	LE MEUR	Gérard
4	JAFFRES	Annick
5	TESSON	James
1	WACK	Geneviève
2	LE BOURDON	Jean-Pierre
3	BERDER-LANGUENOU	Céline

Le vote a eu lieu impérativement à bulletin secret. Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste, les premiers étant délégués et les suivants suppléants.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20260605-2026_4_43-DE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'à l'appel de leur nom, ils doivent faire constater qu'ils sont porteurs d'une seule enveloppe.

Monsieur le Maire fait passer ensuite chaque membre du conseil.

Nombre de conseillers présents et représentés	17
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	17
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	17

La liste n°1 obtient 17 suffrages (dix-sept)

Monsieur le Maire proclame élus délégués, par les membres du Conseil municipal :

1. HERVOIR Stéphane
2. BOULC'H Viviane
3. LE MEUR Gérard
4. JAFFRES Annick
5. TESSON James

Monsieur le Maire proclame élus suppléants, par les membres du Conseil municipal :

1. WACK Geneviève
2. LE BOURDON Jean-Pierre
3. BERDER-LANGUENOU Céline

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a aucun refus, de la part des délégués, d'exercer son mandat après la proclamation de leur élection.

Le Maire
Stéphane HERVOIR

MAIRIE DE PENCRAN (FINISTÈRE)

Le secrétaire de séance
Gérard LE MEUR